

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Préfecture des Hauts-de-Seine

Département des Hauts-de-Seine

**REQUALIFICATION DE LA RD910
SUR LES COMMUNES DE CHAVILLE,
SÈVRES ET SAINT-CLOUD**

Enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, concernant le projet de requalification de la RD 910 et sur les communes de Chaville, Sèvres et Saint-Cloud.

Réunion publique d'information

Chaville 8 octobre 2019

Objet : Réunion publique du 8 octobre 2019

Sujet : Enquête publique du projet d'aménagement de la RD 910

Lieu : Atrium de Chaville

Membres de la tribune :

- Philippe CARON, Directeur des Mobilités, Département des Hauts-de-Seine
- Thomas SANSONETTI, Chef du service maîtrise d'ouvrage, Département des Hauts-de-Seine
- Arnaud POUPLIN Chargé d'opérations, Unité infrastructures routières Département des Hauts-de-Seine

Animateur : Olivier GENEVOIS, Sennse

Commissaire enquêteur : François Huet

Nombre approximatif de participants : entre 200 et 250 personnes.

PRÉSENTATION DU PROJET PAR LA TRIBUNE

Introduction

Monsieur le Maire pointe la complexité de l'enquête publique. Celle-ci repose sur des études elles-mêmes complexes. Dès 2013, la Ville a demandé au Département d'envisager la requalification de l'avenue Roger Salengro. Des études, lourdes et complexes, ont été engagées en 2014. Leur densité reflète l'importance du dossier.

L'enquête publique permet à chacun d'exprimer son avis. La Ville quant à elle se prononcera lors du Conseil municipal du 21 octobre. Elle remercie les ingénieurs et les techniciens du Département, lesquels pourront répondre aux interrogations des citoyens. Le projet, attendu depuis plus de 20 ans, doit être mis en œuvre pour répondre aux attentes des Chavilloises et des Chavillois.

Armelle TILLY, Conseillère départementale et Maire adjointe, marque l'importance de la RD910, laquelle a cependant tendance, dans sa configuration actuelle, à scinder la ville en deux. Ce constat est de plus en plus prégnant dans un contexte sociétal où les habitats consomment la ville autrement.

Le commissaire-enquêteur, François HUET, a été désigné par le Tribunal administratif et rappelle qu'il n'a aucun lien avec le projet. Il pourra recueillir les observations des habitants au travers de cinq permanences. Au terme de l'enquête publique, il remettra un rapport et un avis sur le projet.

Diagnostic et historique du projet par l'équipe du Département

Le diagnostic du projet se caractérise par les éléments suivants :

- Un tissu économique local à valoriser ;
- Une voie peu attractive pour les piétons ;
- Peu d'aménagement pour les circulations actives ;

- Une voie qui manque de cohérence ;
- Un stationnement prédominant ;
- Une circulation plutôt fluide malgré un trafic important.

La concertation préalable menée du 23 mai au 23 juin 2016 a mis en avant les attentes suivantes :

- La réduction de l'impact sur le stationnement ;
- La bonne intégration d'une continuité cyclable ;
- La prise en compte des transports en commun et des commerces ;
- Les aménagements paysagers et la création d'espaces verts ;
- La circulation et le trafic.

De nombreuses études ont été menées depuis la concertation préalable. Les rencontres avec les habitants, les commerçants et les usagers se sont poursuivies en parallèle.

Les ambitions du Département

Le Département souhaite :

- Créer un véritable boulevard urbain intégré dans son environnement, comprenant des aménagements paysagers qualitatifs ;
- Améliorer le partage de l'espace public en faisant la part belle aux mobilités actives (vélo, piétons), en garantissant la circulation des bus et la sécurité de tous les usagers ;
- Assurer et soutenir la vitalité des commerces.

Présentation du projet en vidéo.

Les aménagements de l'opération sur Chaville

Les aménagements pour les modes actifs

Les trottoirs seront élargis de 2 à 5 mètres. De nouveaux passages piétons sécurisés seront mis en place. Des pistes cyclables unidirectionnelles seront créées.

Les aménagements pour les véhicules

Modification de la chaussée pour avoir de façon uniforme une voie par sens de circulation.

Les aménagements pour les bus

Les arrêts seront positionnés en pleine voie, afin d'intégrer les bus à la circulation.

Les aménagements paysagers

Des arbres d'alignement seront plantés le long du parcours et accompagnés d'espaces verts. Le nombre d'arbres sera doublé. La gestion des eaux de pluie sera optimisée.

Le réaménagement des carrefours

Différents carrefours seront restructurés. Un giratoire sera créé.

Le stationnement

Des contre-allées seront reprises ou créées pour rationaliser le stationnement.

Calendrier et modalités de réalisation

La déclaration d'utilité publique est programmée en 2020. Au terme des études, des opérations d'acquisition foncière et de la passation des marchés publics, les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2022. Le projet sera séquencé par tronçons de 2022 à 2026.

COMPTE RENDU DES ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

LA QUESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La dimension paysagère

Observations : Une habitante suggère de construire des aménagements autour des arbres existants, plutôt que d'abattre et de planter des arbres. Elle précise que les arbres matures sont d'une précieuse aide lors des épisodes de canicule. Il ne sera pas possible d'attendre 80 ans que les arbres plantés deviennent matures.

Une habitante constate l'absence de publication par voie électronique de la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale. Elle s'étonne, dans un contexte de changement climatique, que 284 arbres matures soient arrachés. En effet, seuls les arbres matures sont réellement en mesure d'absorber une quantité significative de CO₂.

Réponses : Le Département souligne que la réponse du maître d'ouvrage à l'autorité environnementale a été faite et constitue l'une des pièces réglementaires du dossier disponible en mairie. Il est vrai en revanche que cette réponse n'a pas été diffusée par mail à tous les habitants.

La question des arbres est complexe. Les arbres présentent une grande importance en ville, que ce soit pour les hommes ou pour la faune. Les préoccupations des habitants sont partagées par le Département. Dans le projet présenté, la place de la voiture est réduite, que ce soit pour la circulation ou le stationnement. L'espace dédié aux autres usages est renforcé. Dans cette reconfiguration de l'espace public, les arbres ne sont pas toujours situés au bon endroit. Il serait très compliqué de travailler autour des arbres sans les mettre en danger. Le Département rappelle qu'en maintenant les arbres en place, il ne serait pas possible de réaménager l'espace public conformément aux objectifs affichés. Contrairement à ce qui a été dit, un jeune arbre n'a pas besoin de 80 ans pour être mature et absorber une quantité suffisante de CO₂. Il convient également de souligner que les études de détail viseront à sauvegarder les arbres qui pourront être conservés. *A priori*, 80 des 284 pourraient être conservés. Au-delà des considérations spatiales, il conviendra de tenir compte de l'état phytosanitaire des arbres car un arbre en mauvaise santé serait d'autant plus impacté par des travaux menés à proximité immédiate.

Observations : Un habitant considère que les arbres font partie de l'identité de Chaville. Leur abattage est incompréhensible.

Une habitante observe que selon le document de présentation, les arbres sont des objets qu'il est possible de déplacer. Dans la réalité, les arbres ne peuvent pas être déplacés. Ils doivent donc être abattus. Les travaux devraient durer 4 ans. Selon elle, avant de parvenir à une réalité conforme aux visuels présentés, des décennies seront nécessaires.

Réponse : Le Département précise que les arbres qui seront plantés le long de la voie auront entre 17 et 20 ans., afin d'avoir une hauteur suffisante pour ne pas être gênés par le passage des bus. Les abattages nécessaires n'auront pas tous lieu au même moment, mais au plus près du lancement des travaux. Autant que possible, les arbres qui pourront être conservés seront maintenus. Le Département souhaite également insister sur le fait qu'un arbre n'a pas besoin de 80 ans pour devenir adulte. Il convient d'ajouter que différentes espèces seront plantées, afin de limiter l'exposition aux différentes maladies.

L'eau et la végétalisation du sol

Observations : Une personne observe qu'une rivière passe sous la RD910 et milite pour le maintien d'un corridor écologique grâce à la valorisation de l'eau et de la flore.

Un habitant signale que les arbres prélèvent l'eau en sous-sol et la restituent par évaporation et qu'il ne faut pas négliger cet aspect.

Réponse : Le Département indique que les aménagements prévus ont vocation à orienter les eaux de pluie vers les espaces verts et précise que le projet doit encore progresser sur ce point lors des études détaillées.

LES QUESTIONS LIÉES AUX MOBILITÉS : LA VOITURE

La circulation automobile

Observation : Un habitant s'étonne du passage à 1 voie dans chaque sens, alors que le trafic est saturé le matin en direction de Boulogne-Billancourt. Il a l'impression que les décisions sont prises sans considération de la vie réelle et que le projet est déjà ficelé.

Réponse : Le Département rappelle qu'une concertation préalable a eu lieu en 2016. Des réunions spécifiques avec les représentants des cyclistes, des commerçants, de la RATP et Ile de France Mobilités, ainsi qu'avec les conseils de développement durable des villes ont également eu lieu de façon continue après cette concertation. Que l'ensemble de cette concertation continue a permis de faire progresser le projet depuis la concertation jusqu'au projet présenté à l'enquête. Le Département va à la rencontre des habitants à travers ces réunions publiques pour l'améliorer encore si nécessaire.

Observation : Un autre habitant juge que le projet ne présente pas d'intérêt. Déjà bouchée le matin, la RD910 le sera encore plus. Au-delà du confort des automobilistes, les ralentissements ont un impact environnemental majeur.

Les contre-allées

Répondant à un habitant, le Département indique que les contre-allées seront aménagées en zone de rencontre où les vélos et les piétons seront prioritaires, les contre-allées servant aux automobilistes à stationner et non à circuler.

Le stationnement

Observation : Un habitant remarque que le projet implique la suppression de 140 places de stationnement, alors que souvent, l'avenue est pleine. Il suggère de créer des capacités supplémentaires de part et d'autre de la RD910.

Réponse : Le Département souligne que la problématique d'ensemble n'est pas liée au nombre de places, mais à l'usage qui en est fait, dans la mesure où de nombreuses places sont utilisées pour du stationnement de longue durée. Et qu'un travail doit être fait avec la commune pour avoir une politique de stationnement adaptée aux usages.

Générique

Observation : Un habitant a l'impression que le Département des Hauts-de-Seine reproduit les erreurs de la Ville de Paris, où les projets de restructuration ont engendré des difficultés de circulation, et conteste le choix de faire arrêter les bus en pleine voie.

Réponse : Le Département assure que sa politique de réaménagement de l'espace public n'est pas calquée sur celle de la Ville de Paris. La voiture n'est pas considérée comme l'ennemie. De nombreuses personnes sont contraintes de se déplacer en voiture. Celle-ci ne disparaîtra pas dans les prochaines années. L'espace public a donc vocation à être partagé de manière équilibrée pour répondre aux différents besoins de mobilité. Si l'espace dédié à la voiture diminue, il n'est pas supprimé pour autant.

LES QUESTIONS LIÉES AUX MOBILITÉS : LE VÉLO, LES PIÉTONS ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

La voie cyclable

Observation : La représentante d'une association de cyclistes signale qu'actuellement il est impossible de prendre le vélo pour accompagner les enfants à l'école. De ce point de vue, la continuité cyclable est importante. Plutôt que des pistes cyclables unidirectionnelles, il serait préférable de positionner une piste cyclable bidirectionnelle au centre de la voie. Cette option permettrait certainement de préserver les arbres à leurs emplacements actuels.

Réponse : Le Département n'est pas fermé à l'étude de cette alternative.

Observations : Une habitante s'inquiète de l'absence de délimitation physique entre le cheminement piéton et la piste cyclable, ce qui crée des risques de collision. Selon elle, il serait nécessaire de délimiter la piste cyclable par des bordures. Le vélo ne sert pas qu'à la promenade. Certains usagers l'utilisent pour aller travailler et roulent à une certaine vitesse.

Un autre habitant se déclare favorable au positionnement d'une piste cyclable bidirectionnelle au milieu de la voie.

Réponse : Le Département est conscient des multiples usages pouvant être faits des pistes cyclables : aller travailler, se promener, accompagner les enfants à l'école, etc. Il est difficile de concilier ces différents usages. En l'état, il est vrai que le projet ne privilégie pas les trajets domicile-travail. Les équipes du Département soulignent que les cyclistes peuvent également circuler sur la voirie.

Le Département ajoute que la piste cyclable bidirectionnelle provoquerait des problèmes de traversée. Le projet prévoit deux pistes cyclables unidirectionnelles sur les trottoirs. Elles se distingueront par un revêtement spécifique. Dans cette configuration, des conflits peuvent opposer les piétons et les cyclistes. Il faut cependant remarquer qu'une piste bidirectionnelle provoquerait un conflit avec les automobilistes pour le tourne-à-gauche. La piste bidirectionnelle fonctionne de manière satisfaisante si elle longe une voie routière unidirectionnelle. Enfin, placée au centre, une piste cyclable bidirectionnelle devrait être régulée au moyen de feux tricolores à chaque carrefour.

Observations : Un habitant d'Issy-les-Moulineaux souhaite apporter son témoignage. Il a l'impression de vivre une expérience déjà vécue à l'occasion des réunions publiques et attire l'attention du Département sur la cohabitation entre les piétons et les vélos. Plusieurs incidents ou accidents se sont produits sur les quais de Seine à Issy-les-Moulineaux. Les opérations neuves feront venir de nouveaux Chavillois, dont un nombre important de familles avec enfants. À Issy-les-Moulineaux, des familles s'en vont à cause des conflits observés entre les piétons et les cyclistes. En sa qualité d'agent immobilier, cet habitant a réalisé 35 ventes directement liées à l'écart entre la présentation d'un espace convivial et la réalité vécue sur le terrain. Il propose de contribuer de manière active et constructive au projet.

Les aménagements réservés au bus

Observations : Une habitante s'étonne du positionnement des arrêts de bus en pleine voie. Il est certain que les automobilistes klaxonneront, alors que le linéaire ne comptera qu'une voie dans chaque sens.

Réponse : Le Département confirme que les bus s'arrêteront en pleine voie. Sur ce point, un travail a été réalisé avec la RATP et Île-de-France Mobilités. Ce positionnement est nécessaire pour assurer l'accessibilité de la voirie. Les automobilistes devront donc patienter derrière les bus.

Observations : Une habitante observe que les bus seront pris dans la circulation générale, ce qui viendra accentuer la pollution atmosphérique.

Sur ce point, un habitant note que les ralentissements sont essentiellement observés le matin et le soir. Même si un automobiliste pouvait dépasser le bus, il se retrouverait coincé 10 mètres plus loin. La présence d'un bus dans la circulation n'y changera rien. Finalement, les bus sont les plus impactés par cette disposition.

Une habitante suggère cependant de positionner des chicanes pour que les bus stationnent sur le côté.

Les véhicules d'urgence

Observation : Une habitante s'interroge sur la circulation des services d'urgence sur un linéaire avec 1 voie dans chaque sens.

Il n'est pas apporté de réponse à cette question.

LA SITUATION DES COMMERCES

Une habitante s'oppose à la destruction d'un immeuble accueillant 2 boutiques et 10 logements.

Réponse : Le Département fait valoir que cette destruction est nécessaire au déploiement du projet tel que présenté.

Observations : La représentante de l'association des commerçants de Chaville remercie le Département de son écoute pendant la période précédente l'enquête publique et l'invite à poursuivre le dialogue.

Une commerçante s'inquiète de la diminution des places à destination des commerces. Les commerces ont besoin de leurs clients et la ville a besoin des commerces pour être vivante.

Réponse : Le Département renouvelle son intérêt pour la vie commerçante et l'attention qu'il y portera pendant les études et les travaux. Le travail avec les commerces a été engagé à Sèvres et à Chaville. Des études seront réalisées place par place pour envisager les aménagements possibles.

Observation : Un commerçant, dont l'activité consiste en des livraisons au départ de Chaville, demande si le Département peut s'engager à maintenir le nombre de places de livraison attribuées à son activité.

Réponse : Pendant les travaux, les commerces resteront accessibles aux piétons et la circulation automobile sera maintenue dans les deux sens. Toutefois, il est difficile d'apporter davantage de précisions, même si le maintien de l'activité commerciale figure parmi les priorités du Département.

CONCLUSION

Monsieur le Maire remercie l'équipe du Département pour l'attention portée aux remarques et suggestions des habitants.

Le commissaire-enquêteur souligne qu'il lui sera demandé, au terme du processus, de remettre un avis sur le projet présenté et invite l'ensemble des participants s'exprimer sur les registres.

François Huet

Commissaire-enquêteur

